



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 03 MARS 2020

D.R.C.L

**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES  
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 29/02/2020  
2<sup>ème</sup> convocation

Extrait n°70

**Nombre**

**De conseillers en exercice : 38**

De Présents : 11

De Votants : 11

Abstention : 0

**Objet : Enlèvement d'encombrants dans les communes de la 3CO**

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 25 février 2020, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le 29 février 2020 à 8 heures, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2<sup>ème</sup> lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 février 2020

**Présents :**

ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulimana, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, HOULAME ép Ahmed Aida, ATTOUMANI Harouna, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Zaidani, ABDOU Mikidachi, HAIDAR Mohamed El Amine

**Absents :**

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, , MROIVILI Mohamed Moindjié, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, , HAMADA Dhalane Patrick, ABDALLAH Said, , HAMIDOU Mohamed Ali, Anchya BAMANA, MIKIDADI Madihali, BACAR Inchaty Soilihi,

A été nommé secrétaire de séance : **Monsieur Madi Said**

Considérant que la 3CO n'est compétente que pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

### **DECIDE**

1. D'autoriser le président de la 3CO à mener une opération ponctuelle et exceptionnelle d'enlèvement d'encombrants sur le territoire de la 3CO avec l'accord des maires des communes membres qui sont compétents en matière de police administrative et environnementale, mais également en partenariat avec le SIDEVAM976, et, ce, dans la limite des possibilités du budget primitif 2020 qui sera voté ultérieurement après le renouvellement des conseillers communautaires.
2. Et d'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres ont signé sur le registre.

**Fait à Tsingoni, le 02 mars 2020**

**Le président de la 3CO**

